5-V b c d (2007-2008) — N° 2 **(Annexe 8)**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

23 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'Action sociale et de la Santé

Par

Mme Fl. Pary-Mille

* Voir Doc. 5-V b c d (2007-2008) - N°1 (Annexe 8).
CRAC (2007-2008) - N° 155.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'Action sociale et de la Santé s'est réunie en séance publique de Commission le lundi 23 juin 2008, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5 –V bcd (2007- 2008) – N°1 Annexe 8) ([1]).

(1) *Ont participé à la réunion :* M. Avril, Mme Colicis, MM. Daerden, Delannois, Mmes Docq, Bertouille, Bidoul, Pary-Mille, M. Procureur, Mme Willocq.

Ont asssisté à la réunion : M. Borsus, Mme Dethier-Neumann, MM.Fontaine, Grommes, Devin, Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, Mme Peere, Premier auditeur à la Cour des comptes.

I. EXPOSÉ DE MME PEERE, PREMIER AUDITEUR À LA COUR DES COMPTES

Programme 06 – Personnes handicapées

A.B. 41.03 – *Dotation à l'AWIPH*

Mme Peere explique que la dotation à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (A.B. 41.03) est majorée par le présent ajustement. L'augmentation de 5,4 millions d'euros par rapport au budget initial 2008, portant cette dotation à 474 ,2 millions d'euros, est principalement justifiée par l'impact du double saut d'index.

A.B. 41.05 – *Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du Plan de Cohésion sociale*

La dotation complémentaire annuelle de 2,2 millions d'euros (A.B. 41.05), prévue pour la création de 400 emplois supplémentaires dans le secteur des entreprises de travail adapté dans le cadre de l'axe 3 du plan d'inclusion sociale (PST 3) , reste, pour sa part, inchangée.

La dotation globale à l'Agence pour l'année 2008 s'élève par conséquent à 476,4 millions d'euros. Dans le budget de l'Agence, annexé au projet de feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne, cette dotation est répartie sur deux articles budgétaires en recettes « intervention en provenance du pouvoir de tutelle » et « subventions pour le remboursement d'emprunt ».

Tableau 1 – Évolution du budget 2008 de l'AWIPH

Budget de l'AWIPH	**Budget 2007 ajusté**	**Budget initial 2008**	**Projet de budget 2008 ajusté**	**Différentiel entre les budgets ajustés 2007 et 2008**	**Différentiel entre le budget initial et le budget ajusté 2008**
Intervention en provenance du pouvoir de tutelle	449.955.000	469.231.000	474.622.000	24.667.000	5.391.000
Subventions en provenance de la Région wallonne pour le remboursement d'emprunts	1.772.000	1.772.000	1.772.000	0	0
Dotation totale en provenance de la région wallonne	**451.727.000**	**471.003.000**	**476.394.000**	**24.667.000**	**5.391.000**
Recettes en provenance du FSE	3.816.000	1.786.000	1.786.000	– 2.030.000	0
Récupération de dépenses statutaires	55.633.000	53.292.000	53.437.000	– 2.196.000	145.000
Intérêts	56.000	78.000	78.000	22.000	0
Récupération de dépenses fonctionnelles	597.000	423.000	423.000	– 174.000	0
Total des recettes	**511.829.000**	**526.583.000**	**532.119.000**	**20.290.000**	**5.536.000**
Accueil et hébergement	339.877.000	349.156.000	353.591.000	13.714.000	4.435.000
Emploi, formation et aide individuelle	140.552.000	148.898.000	149.690.000	9.138.000	792.000
Autres dépenses statutaires	2.798.650	2.549.000	2.549.000	– 249.650	0
Dépenses statutaires	**483.227.650**	**500.603.000**	**505.830.000**	**22.602.350**	**5.227.000**
Dépenses fonctionnelles	**28.601.350**	**25.980.000**	**26.289.000**	**– 2.312.350**	**309.000**
Total des dépenses	**511.829.000**	**526.583.000**	**532.119.000**	**20.290.000**	**5.536.000**

Comme la Cour l'a déjà souligné lors de l'analyse du budget initial, la dotation octroyée à l'Agence pour l'année 2008 ne reflète pas ses besoins réels de financement dans la mesure où le projet de budget ne prend en compte que 11 mois de subventions forfaitaires annuelles pour certains services résidentiels et d'accueil de jour, ce qui est contraire au principe comptable de permanence des règles d'imputation.

II. RÉPONSE DE MONSIEUR LE MINISTRE À MME PEERE

M. le Ministre remercie Mme Peere pour ses remarques judicieuses. Il tient à rappeler que le budget de l'AWIPH n'a pas encore été approuvé par le Gouvernement. Comme cela a été rappelé, l'AWIPH a effectivement procédé à une imputation anticipative en ce qui concerne certains services d'accueil de jour pour l'année 2007. Cela a été fait en accord avec le Gouvernement, mais ce décalage dans le temps sera résolu pour 2009.

III. EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE

M. le Ministre rappelle les grands éléments ayant marqué le budget initial 2008. Tout d'abord :

– des saut s'index;

– la dérive barémique.

A l'initial 2008, les moyens supplémentaires les plus importants ont été répartis autour des thématiques suivantes :

– les services de santé mentale;

– les centres de service social;

– le secteur de l'aide aux familles;

– les crèches;

– la dotation à l'AWIPH.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, de nouvelles actions ont été initiées en 2008 à savoir :

– le développement des Centres de coordination de soins et de service d'aide à domicile;

– le renforcement des réseaux d'aide et de prise en charge des toxicomanes;

– la création de quatre nouveaux Relais « santé »;

– une campagne d'information dans le cadre de la lutte contre la maltraitance;

– le renforcement du Relais social de Namur;

– le développement des Centres de planning et de consultation familiale et conjugale;

– l'annuité au CRAC dans le cadre d'un financement alternatif d'infrastructures.

Pour l'ensemble des mesures opérées dans le cadre du Plan de cohésion sociale, un montant de 9.780 millions d'euros a été prévu pour 2008.

En ce qui concerne l'accord avec le non-marchand, ce sont plus de sept millions d'euros qui ont été dégagés.

Cette évolution budgétaire, montre donc le chemin parcouru depuis le début de la législature. On constate qu'il existe une augmentation de 25% tant au niveau des moyens de paiement qu'au niveau des moyens d'action.

Une comparaison entre le budget ajusté 2007 et le budget 2008 ajusté montre une augmentation de 7,5 % environ alors que le budget de la Région wallonne n'a pour sa part augmenté que de 3,5 %. Tout cela prouve l'importance que le Gouvernement porte à la dimension de la cohésion sociale.

Quand on compare le budget 2008 initial et le budget 2008 ajusté, on note une augmentation de plus de 1 % que ce soit en moyens d'action ou en moyens de paiement.

M. le Ministre passe à une analyse par programme.

D.O. 17 Programme 01 : Santé

En ce qui concerne le Programme 17.01 Santé, on note une augmentation de 487.000 euros dans le cadre des subventions accordées aux Centres hospitaliers psychiatriques de Mons et Tournai. De la même manière, les subventions pour études, recherches et actions menées dans le domaine de la santé et de la santé mentale ont été augmentées à hauteur de 100.000 euros. L'adaptation à l'index a quant à lui impliqué une augmentation de 333.000 euros. Les subventions en matière de santé environnementale ont pour leur part connu une diminution de 75.000 euros. Enfin, d'importants moyens en crédits d'ordonnancement sont prévus pour les subsides d'investissement aux hôpitaux, 540.000 euros pour le secteur privé et 1.055.000 euros pour le secteur public.

D.O. 17 Programme 02 : Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire

En ce qui concerne le Programme 17.02 – Politques transversales, dans le cadre de l'accord avec le non-marchand public, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer 500.000 euros en 2008. L'indexation des accords du non-marchand privé a entraîné une augmentation de 177.000 euros. Pour le plan Tandem, 200.000 euros seront suffisants.

D.O. 17 Programme 03 : Action sociale

Pour ce qui est du Programme 17.03 – Action sociale, l'adaptation à l'index a entraîné une augmentation de 340.000 euros. Par contre les subventions aux relais sociaux ont diminué de 271.000 euros. Le soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale a connu une augmentation de 340.000 euros.

Les crédits d'ordonnancement pour les PTP ont diminué de 845.000 euros.

D.O. 17 Programme 04 : Famille et troisième âge

Concernant ce Programme, les études et honoraires ont connu une augmentation de 28.000 euros. Des moyens en crédits d'ordonnancement uniquement ont été redirigés du secteur des investissements pour les crèches vers celui des hôpitaux pour un montant de 1.595.000 euros.

L'adaptation à l'index a elle entraîné une augmentation (plus de 2 millions d'euros). Il faut en outre prévoir un versement des subventions 2006 de 80.000 euros. La subvention pour les logements pour le troisième âge a pour sa part diminué.

D.O. 17 Programme 06 : Personnes handicapées

La dotation à l'AWIPH a connu une augmentation totale de 24 millions d'euros pour 2008. Il faut par ailleurs ajouter à ces montants le développement de l'emploi dans le secteur des ETA.

En conclusion, le budget 2008 ajusté permet principalement :

– d'adapter les dépenses aux sauts d'index;

– de mieux rencontrer les demandes en matière de subsides d'investissements aux hôpitaux (au vu du planning des ordonnancements et en vue d'assurer la résorption de l'encours);

– d'acter précisément le montant nécessaire pour 2008 en vue de l'exécution de l'accord du non-marchand – secteur public;

– de mettre en œuvre la convention sectorielle 2005-2006 concernant la fonction publique dans les 3 OIP relevant de la tutelle de M. le Ministre.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

D.O. 17 Programme 01 : Santé

Mme Pary-Mille, concernant le Programme 17.01, demande que M. le Ministre explique son choix de ne pas augmenter les crédits à destination des associations qui prodiguent des soins palliatifs à domicile.

M. le Ministre reconnaît qu'ils n'ont pas augmenté par rapport au budget initial, mais que ce qui a été prévu à l'initial sera utilisé dans sa totalité grâce à l'appel à projet qui vient d'être lancé à destination des associations.

D.O. 17 Programme 06 : Personnes handicapées

Mme Willocq demande à M. le Ministre s'il peut donner des précisions concernant cette augmentation de 24 millions pour l'AWIPH alors que sa dotation globale est de 474 millions.

M. le Ministre explique que ces 24 millions représentent la croissance entre 2008 ajusté et 2007. Ils auront pour objectif de répondre notament à l'impact de l'index et à la dérive barémique. Dans les 24 millions d'euros, sept millions d'euros ont été dégagés à destination des politiques nouvelles et le différentiel recettes/dépenses.

Mme Bidoul estime qu'il est important de préciser que cet ajustement n'accorde pas un euro de plus à destination de ces politiques nouvelles.

Mme Willocq s'enquiert de la réponse de M. le Ministre quant à la remarque formulée par la Cour des comptes au début des débats.

M. le Ministre rappelle que l'AWIPH a agi de la sorte avec l'accord du Gouvernement et elle reviendra bien évidemment à la règle pour 2009.

V. VOTE

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, la Commission de l'Action sociale et de la Santé recommande par 7 voix contre 2 à la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) – N°1 et annexe 8).

VI. CONFIANCE AU RAPPORTEUR

À l'unanimité des membres présents il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

Fl. PARY-MILLE P. AVRIL